

Projet agrivoltaïque de Loché-sur-Indrois

Présentation en comité de projet



25 juin 2026

Partenaires du projet



**Agriculteurs
partenaires**

Joël Bidault

Salarié retraité

Christine Chevreuil

Cheffe d'exploitation

Florian et Mélanie Bidault

Coexploitants, repreneurs du projet à terme



Guillemette Hécart

Responsable du projet

Juliette Bouche

Responsable du projet agricole

Akuo

Producteur et développeur global **d'énergie renouvelable**

Acteur intégré

Développement, Financement, construction, gestion d'actifs, exploitation & maintenance

Projets de territoires

Solutions de production décentralisée d'énergie renouvelable

Bureau d'étude agricole interne

14 experts agricoles spécialisés dans l'agrivoltaïsme

Producteur d'énergie renouvelable



Éolien



Solaire



Stockage



2,1 GW

Electrique
(mars 2026)



+450

Collaborateurs
(2023)



+10 GW

Portefeuille
(mars 2026)

Agenda



Localisation de l'aire d'étude du projet



Projet agricole : situation actuelle



SCEA de Beaugerais

Exploitation familiale depuis 1920, 4^{ème} génération

SAU

198 ha en cultures

3 associés exploitants et un salarié

Grandes cultures

Blé tendre d'hiver, millet, orge d'hiver, colza

Le projet agricole avec le projet agrivoltaïque

Enjeux de l'exploitation

Dégradation de la qualité des sols

Faire face aux aléas climatiques

Sécuriser les revenus agricoles face à leur variabilité

Projet agrivoltaïque
→

Projet agrivoltaïque
→

Intérêts du projet agrivoltaïque pour l'exploitation

1. Conversion en agriculture biologique

→ Allongement de la rotation en intégrant de l'avoine, féverole et du trèfle en couvert

2. Mise en place des trackers agrivoltaïques

→ Dimensionnement adapté au maintien de l'activité agricole grâce à la compatibilité des cultures avec les structures

→ Diversification sur 29 % de la SAU de l'exploitation

→ Enveloppe d'investissements agricoles (adaptation du matériel)

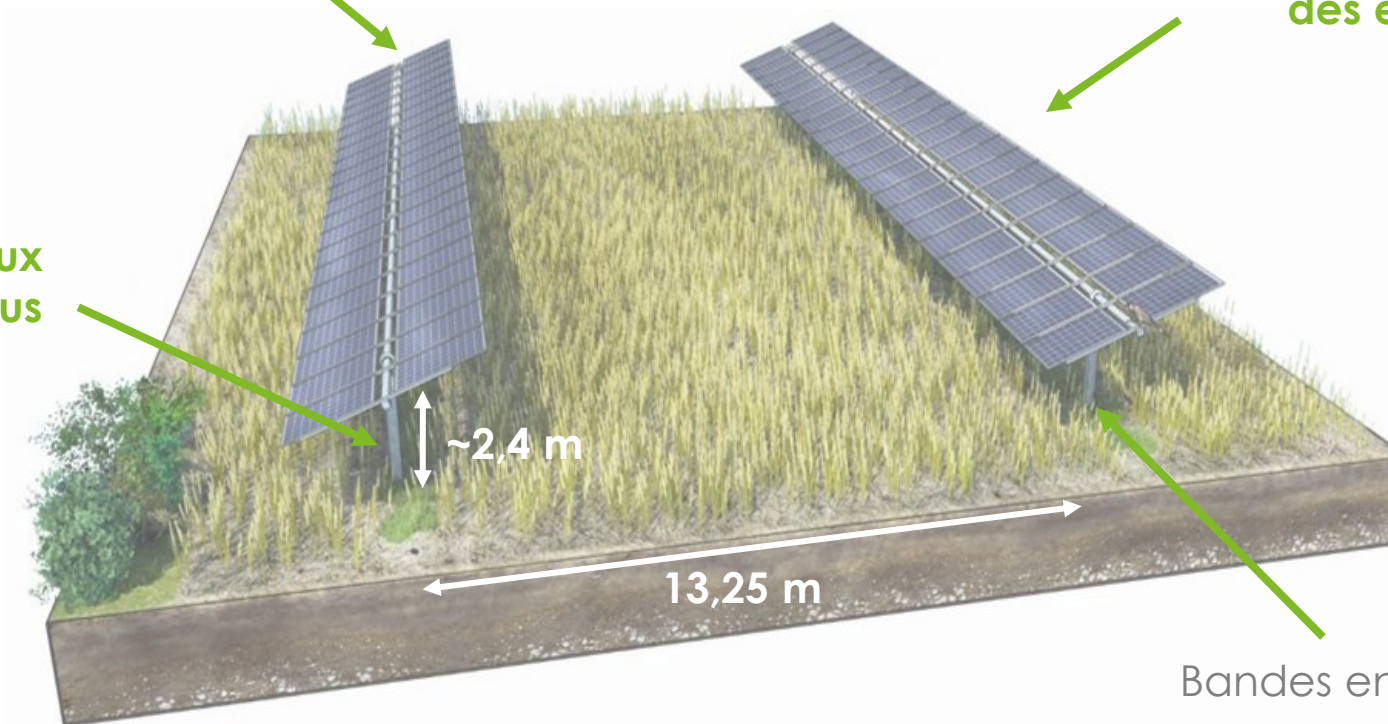


Les structures photovoltaïques retenues

Technologie tracker
panneaux mobiles

Espacement et hauteur des
structures **adaptés au passage
des engins agricoles**

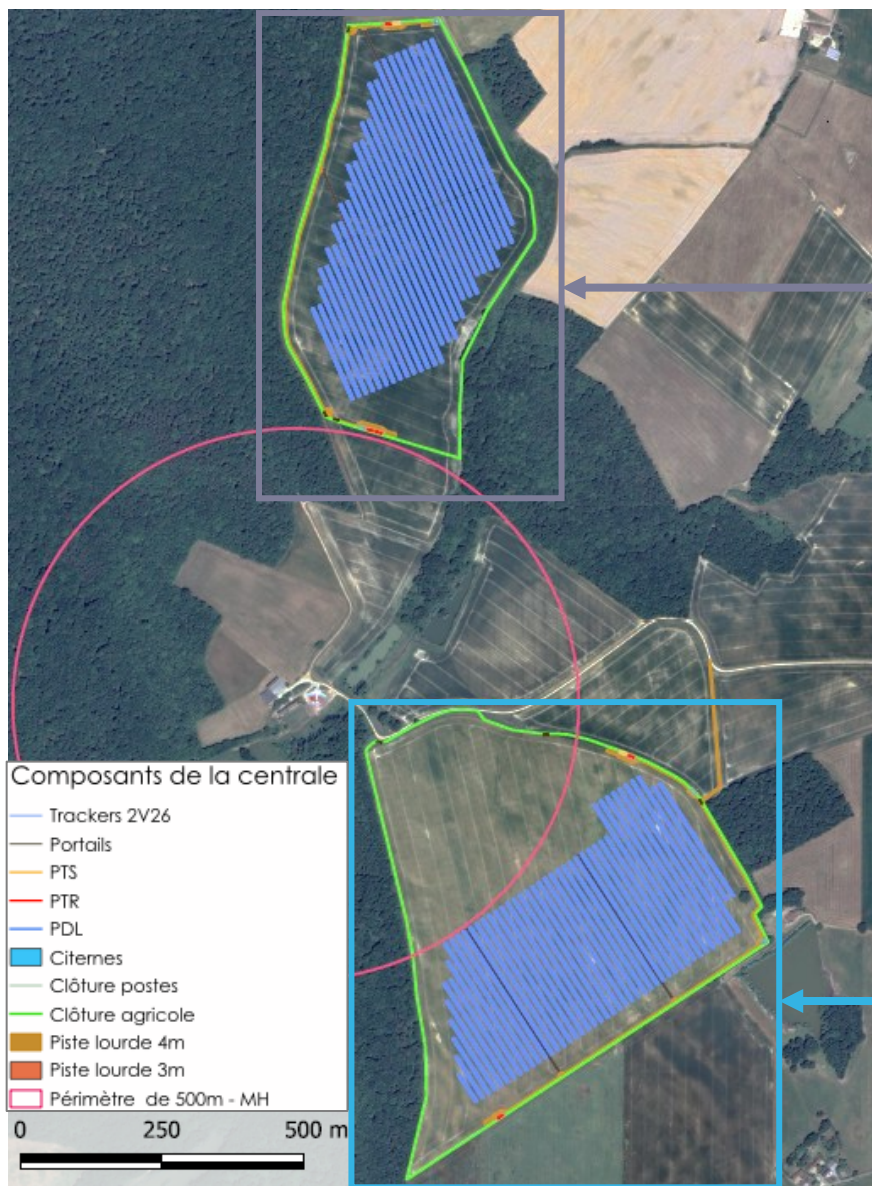
Panneaux **mono-pieux**
Fixations en **pieux battus**



Bandes enherbées de **1,25 m**

- ✓ **Maintien de l'activité agricole**
- ✓ **Préservation maximale de la SAU**
- ✓ **Flexibilité**

Dimensionnement du projet agrivoltaïque



Données clés

- **58,1 ha** de surface clôturée
- **47 ha** de surface projet
- **25 MWc**



Un projet qui répond aux critères de la loi APER et de son décret

Conformité avec la loi APER

- ✓ **Agriculture est l'activité principale**
- ✓ **Production agricole significative**
Modélisations en cours
- ✓ **Revenu durable**
Maintien de l'activité agricole
Absence de fermage
- ✓ **Réversibilité**
- ✓ **Réponse à au moins 1 service**
Adaptation au changement climatique
Protection contre les aléas
Amélioration du potentiel agronomique

Conformité avec le décret d'application

- Taux de couverture < 40%
✓ **37,5%**
- Perte de SAU < 10%
✓ **5,11%**
- Variation des rendements
✓ **Modélisations en cours**

Agenda



Etude préalable des sites disponibles

A l'échelle de la Communauté de communes Loches Sud Touraine

Zones de contraintes exclues :

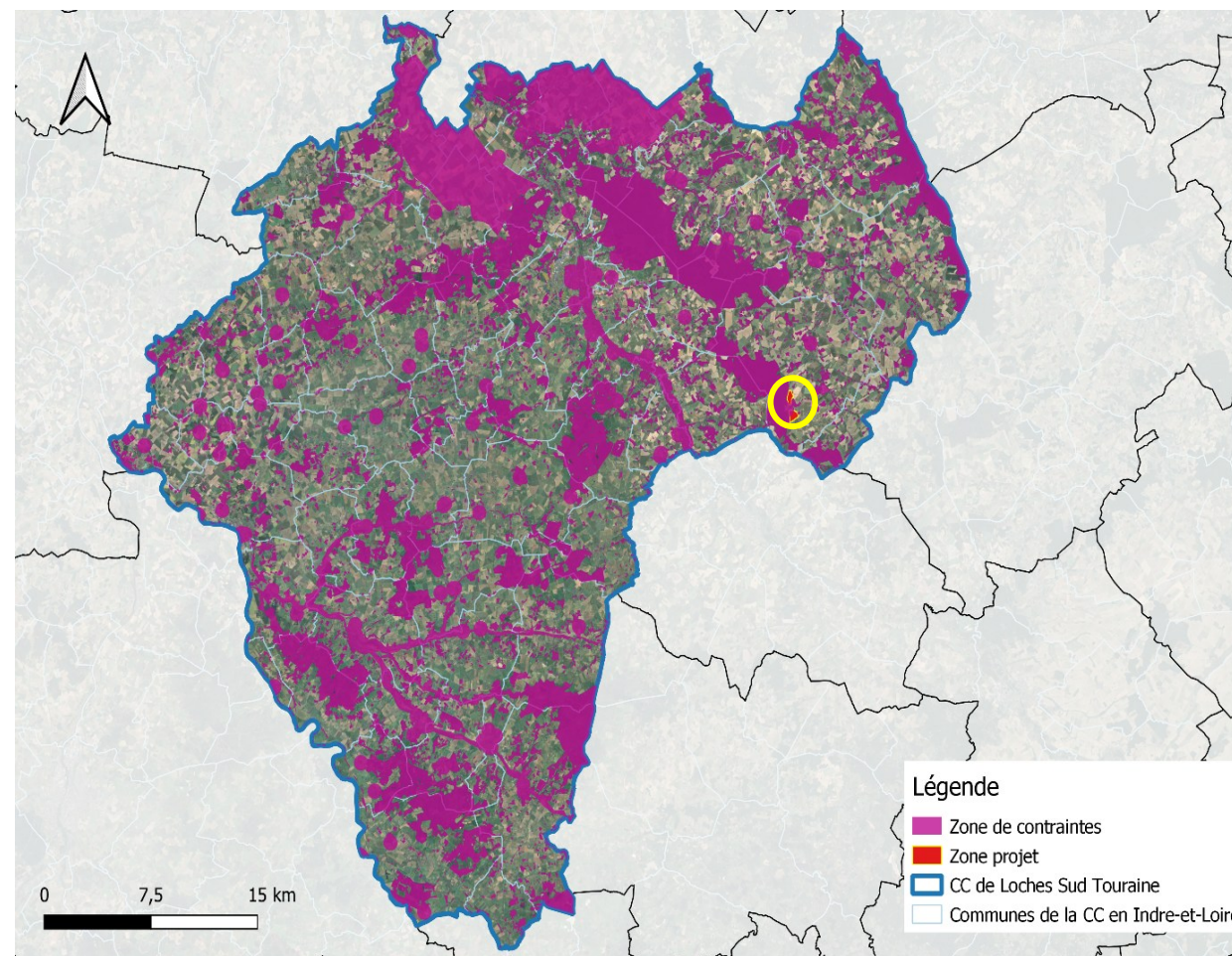
- Zones à enjeux environnementaux (N2000, ZNIEFF I et II...)
- Terrains grevés de servitudes
- Superficie insuffisante (<15ha)
- Situées à moins de 50m des habitations
- Situées à plus de 15km d'un poste de raccordement

Aucune surface suffisante disponible sur :

- Friches industrielles
- Sites et sols pollués
- Sites ICPE, CASIAS, SEVESO
- Délaissés ferroviaires, fluviaux routiers et d'aérodromes
- Plans d'eau
- Zones U ou AU des PLU

→ Parcelles projet à Loché-sur-Indrois sont compatibles :

- ✓ **Ensoleillement** (1435 KWh/KWc/an) et **topographie** favorables
- ✓ **Superficie suffisante**
- ✓ **Raccordement à 8km**
- ✓ Projet **peu visible** depuis les axes routiers, situé à plus de 300m des habitations



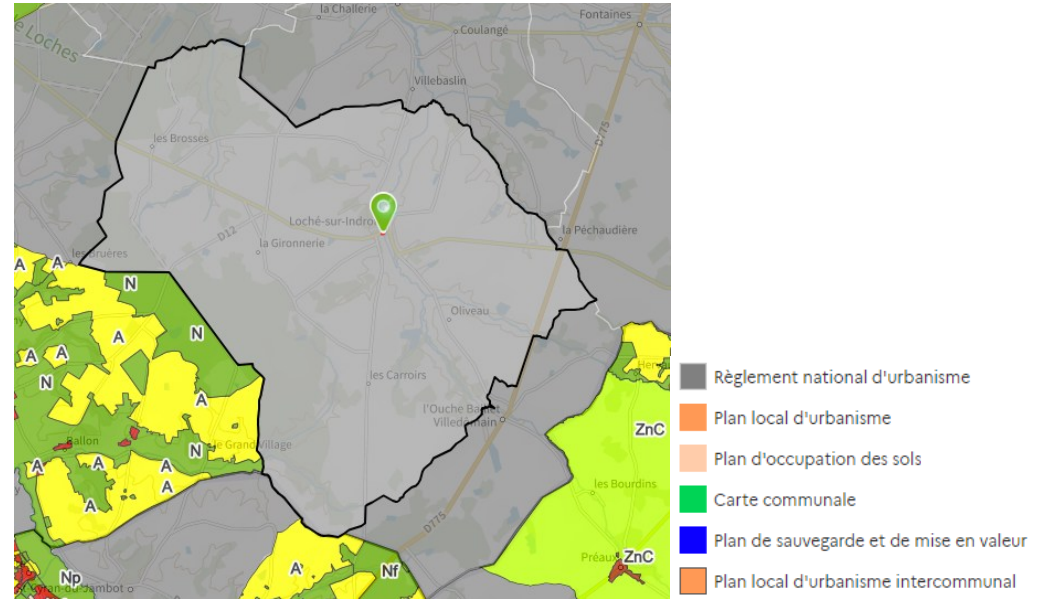
Un urbanisme compatible

Article L111-27 du Code de l'urbanisme : sont considérées **comme nécessaires à l'exploitation agricole**, les **installations agrivoltaiques** au sens de l'article L. 314-36 du code de l'énergie.

Commune de Loché-sur-Indrois : **RNU**
Parcelle YN45 (nord) est située en **ZAER**



Compatible d'après l'article L.111-4 du Code de l'urbanisme : les constructions ou installations **nécessaires à l'exploitation agricole peuvent être autorisées** en dehors des parties urbanisées de la commune.



Extraits du DOO

Les centrales solaires photovoltaïques sont autorisées :
■ sur des bâtiments et espaces sans usage agricole ;
■ dans la cadre d'un projet agrivoltaïque.



SCoT CC Loches Sud Touraine : **Compatible**
Approuvé le 27 octobre 2022

Prescriptions :

P1 : Les activités agricoles doivent être valorisées et préservées. Elles peuvent s'appuyer sur des activités subsidiaires dont la production d'énergies renouvelables sans remettre en cause la vocation agricole du foncier.

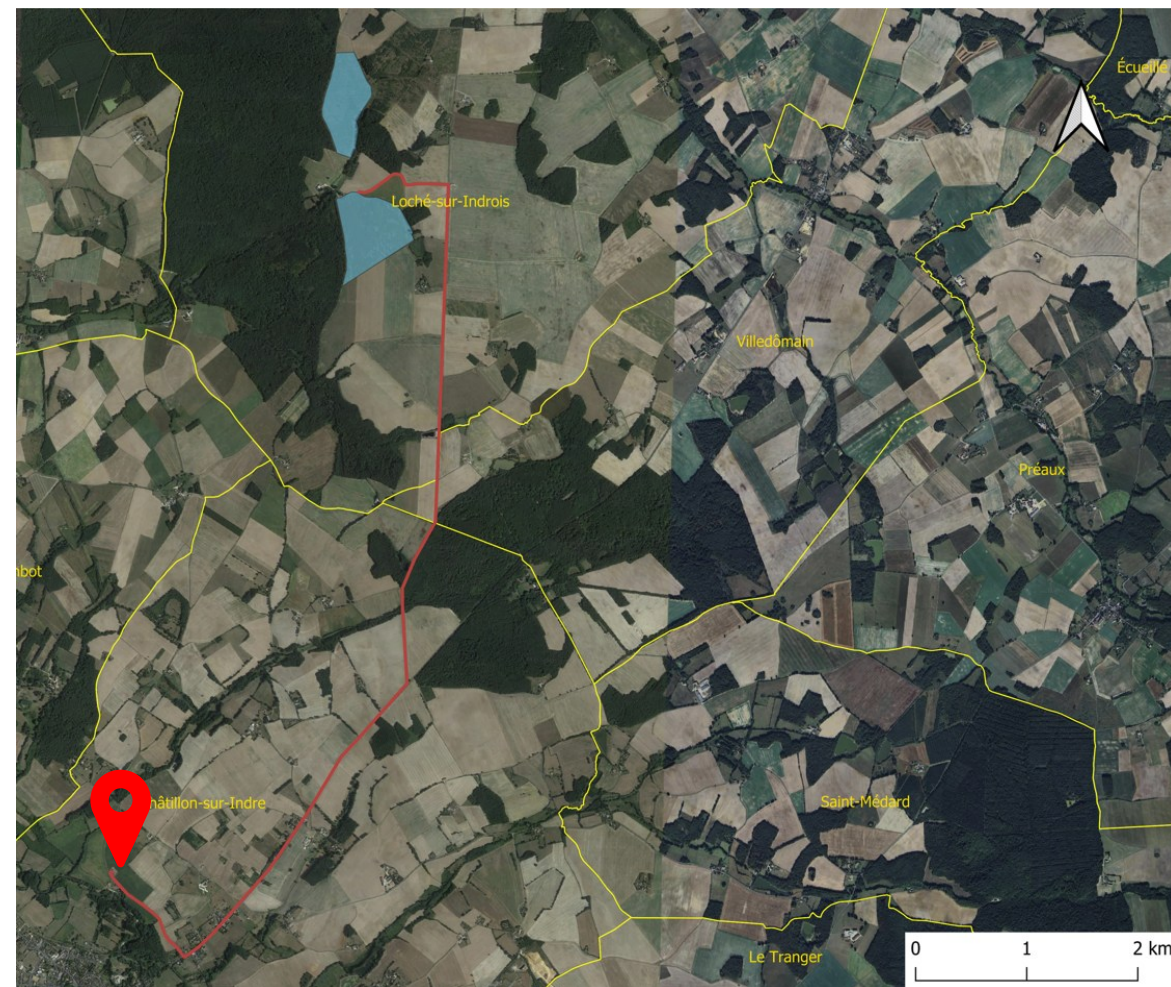
Raccordement envisagé

Raccordement envisagé au poste source de Châtillon-sur-Indre

- **Capacité en l'état insuffisante** (retour d'Enedis)
- Révision du S3R en cours , **en attente des résultats en 2027**

Tracé potentiel suit les départementales déjà existantes

- **Impact** estimé sur l'environnement : **faible**



Emplacement du poste source



Surface projet



Tracé potentiel du raccordement

Servitudes

Servitudes :

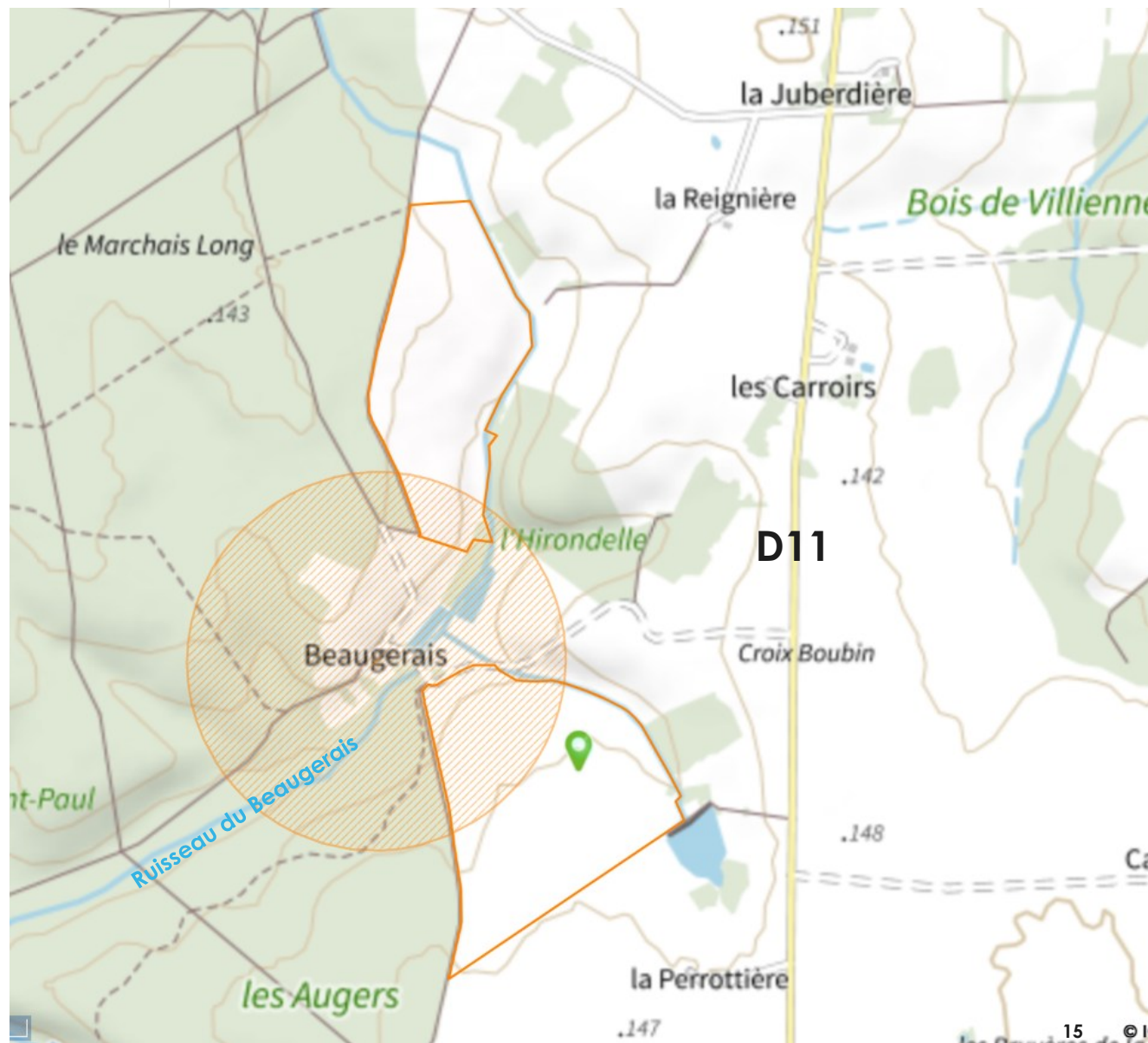
- A proximité de la D11 et du ruisseau du Beaugerais
- Une servitude relative aux monuments historiques : abbaye du Beaugerais

Risques :

- Aucun PPR, PPRI ni PPRT à proximité
- Gonflement des argiles niveau modéré



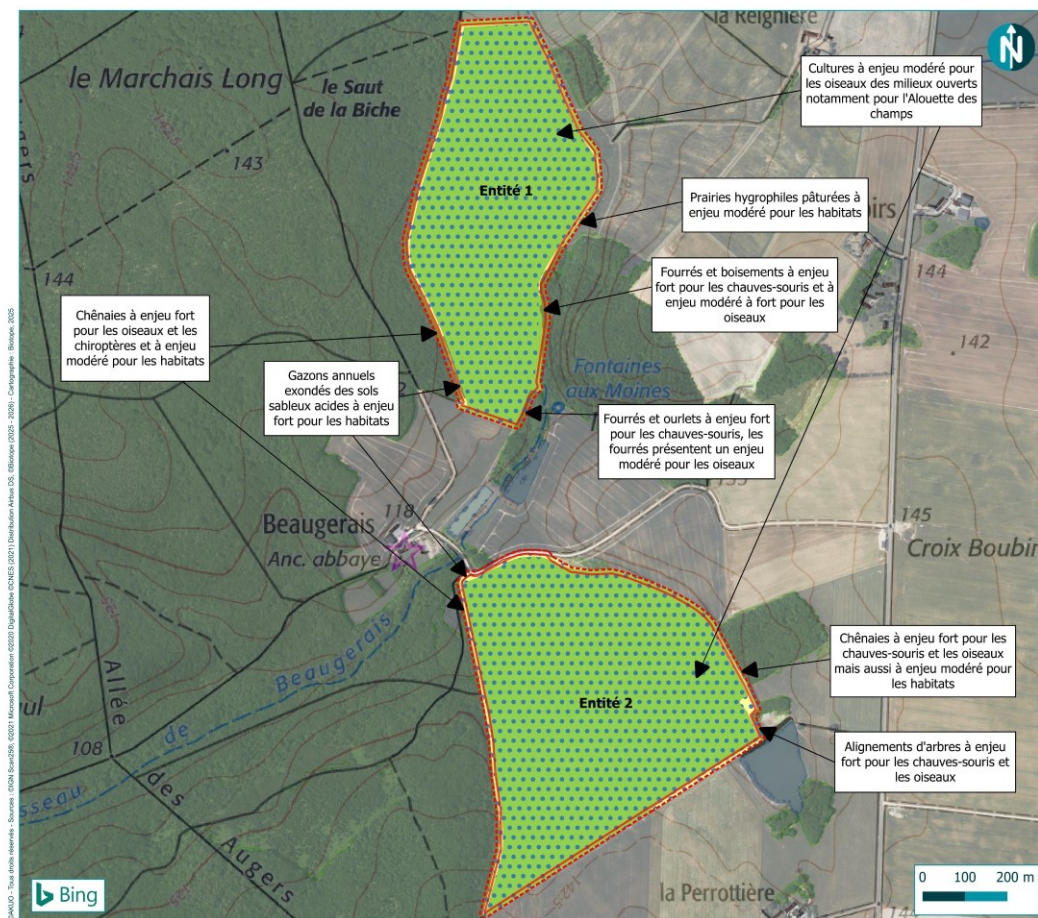
Servitudes relatives aux monuments historiques (immeubles classés et inscrits, abords des monuments historiques) - Périmètre des abords - AC1



Etat initial des enjeux environnementaux

Etude de l'état de référence du site avant implantation du projet

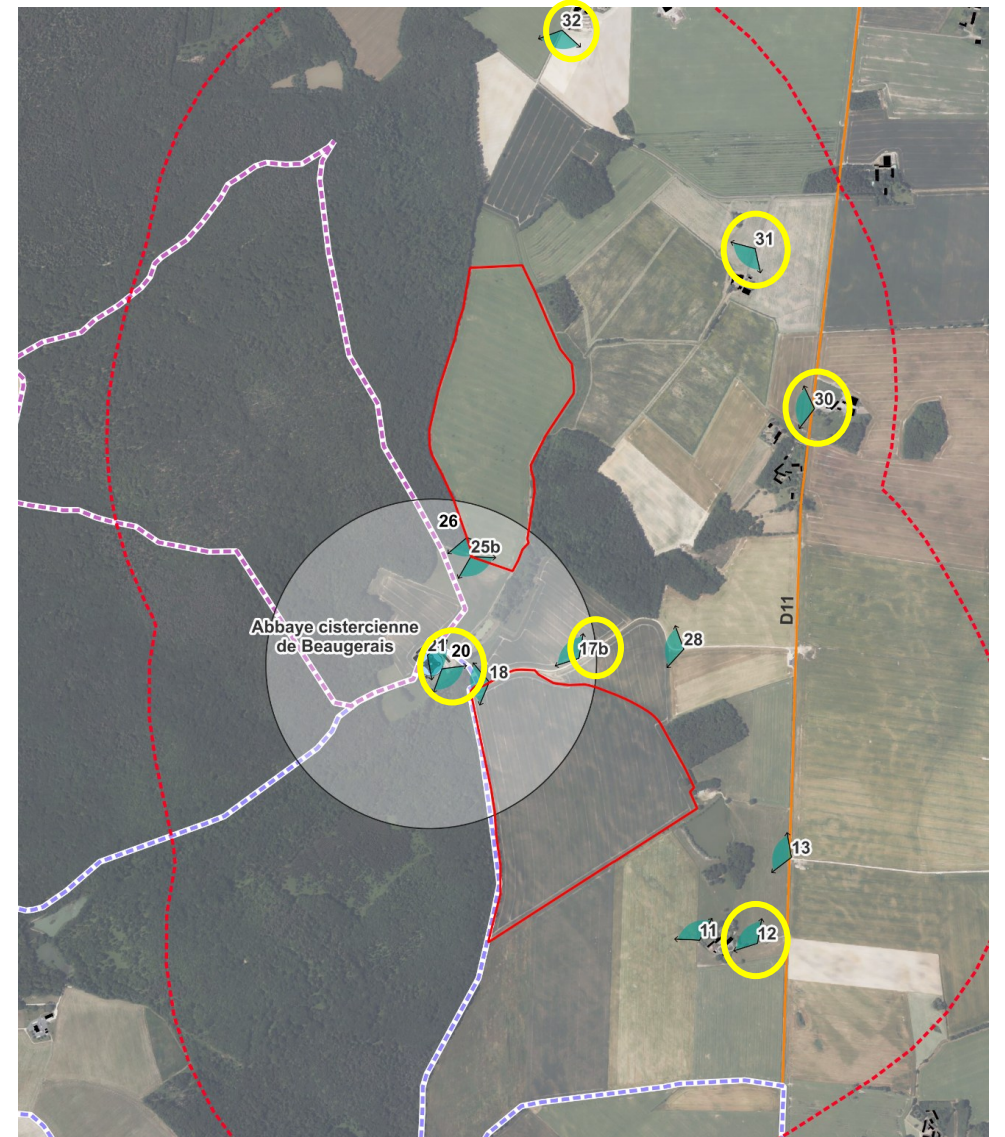
- **Enjeux modérés** sur les **cultures et roncières** pour les oiseaux des milieux semi-ouverts.
- **Enjeux forts** sur les **boisements et fourrés** pour les chiroptères.
- **Enjeux faibles** pour la **flore, insectes, reptiles, amphibiens, habitats** (zone cultivée).
- La totalité du site est en **zone humide** → 1,66ha impactés par le projet → **dossier d'autorisation environnementale** à déposer



Etat initial des enjeux paysagers

Etude de l'état de référence du site avant implantation du projet

- Topographie + masques végétaux → aucune visibilité totale du projet
- Aucune visibilité depuis les bourgs de Loché-sur-Indrois et Villedômain
- Aucune visibilité depuis les axes de circulations sauf depuis la D11 de manière très ponctuelle
- Présence de l'abbaye du Beaugerais classée partiellement au monument historique :
 - parcelles d'études présentes dans un rayon de 500m.
 - Les visibilités de la centrale sont faibles depuis l'abbaye grâce au boisement et à la topographie.
 - Des covisibilités existent depuis le chemin menant à l'abbaye



Prises de vues rapprochées de la zone d'étude

ZIP : Zone d'Implantation Potentielle

ZIP invisible

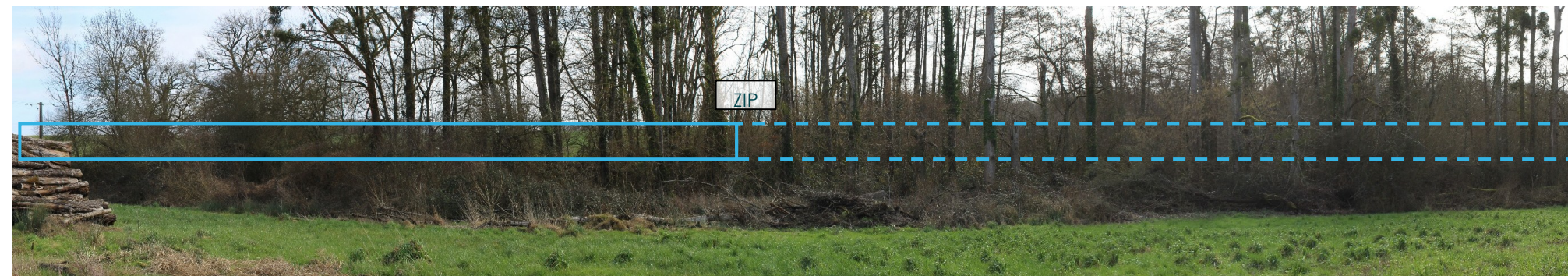
ZIP visible



Vue n°12 depuis le hameau de la Perrotière



Vue n°17b en direction de Beaugerais



Vue n°20 au pied de l'Abbaye de Beaugerais

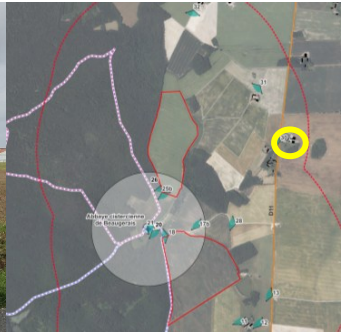


Prises de vues éloignées de la zone d'étude

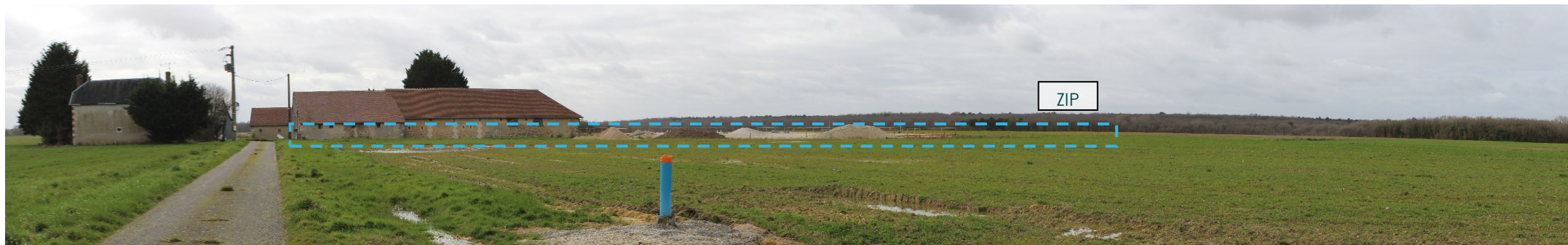
ZIP : Zone d'Implantation Potentielle

ZIP invisible

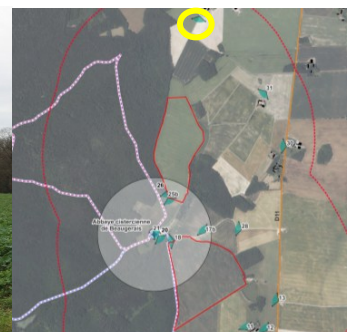
ZIP visible



Vue n°30 depuis le hameau des Carroirs



Vue n°31 depuis le hameau de la Reignière



Vue n°32 depuis le hameau de La Guignardière

Mesures d'Évitement-Réduction-Compensation (ERC)

Les principales mesures ERC envisagées, complétées par la suite, sont :

- **Évitement**

- **Aucune implantation** d'installation dans la **zone des 500m** autour de l'abbaye

- **Évitement des zones à enjeux** (fourrés, boisements, haies)

- **Réduction**

- Mesures en **phase chantier** : adaptation de la circulation, mise en place d'un calendrier de chantier, etc ..

- Mise en place **d'une clôture agricole sur la parcelle sud du projet**

- **Intégration des postes techniques** à l'environnement : bardage en bois ou peinture verte RAL 6005

- **Compensation** des **1,66 ha de zones humides** impactées sur la zone d'une parcelle projet

Les incidences du projet sur le volet humain, paysager, et environnemental et les mesures sont **en cours d'étude**.

Agenda



Retombées socio-économiques

Participation **aux objectifs régionaux et nationaux** de la production d'EnR



Possibilité de **financement participatif** qui permet aux citoyens et aux entreprises d'investir dans la transition énergétique



Sensibilisation éventuelle des Tourangeaux aux thématiques environnementales (**visites collectives** et création possible **de chemins pédagogiques**)

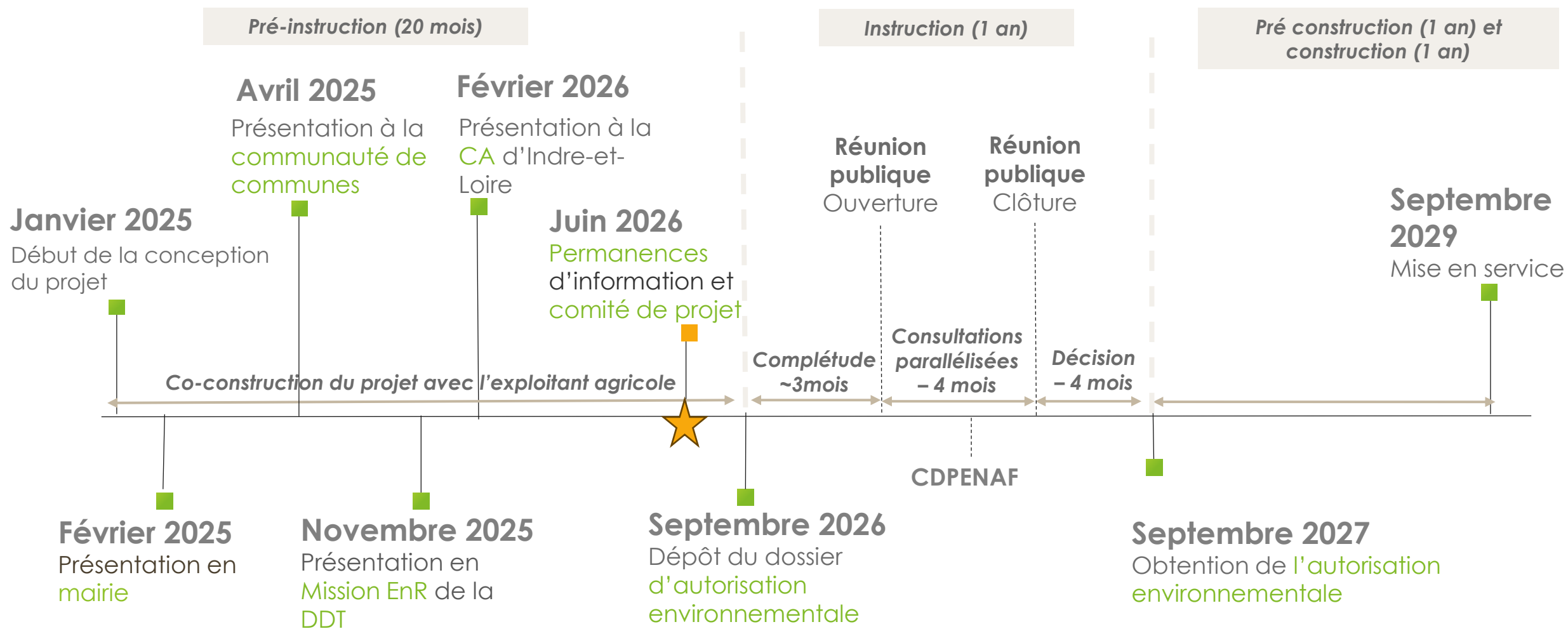


Production équivalente à 26% de la consommation d'électricité de la **CC**



Retombées de **taxes locales** répartie entre la commune, l'EPCI et le département :
Environ 65 000 euros par année pour un projet de 25 Mwc avec les taux en vigueur

Calendrier prévisionnel



➤ Concertation constante avec les agriculteurs, les instances, riverains et élus locaux

Echange et questions



in

